

REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS (*LOBBYISTES*)



L'activité des représentants d'intérêts est pleinement légitime, les parlementaires étant à l'écoute de la société civile, dans toute sa diversité. **Elle doit toutefois être suffisamment encadrée et transparente**, pour garantir le bon déroulement du débat parlementaire.

Le Comité de déontologie vous conseille **10 bons réflexes** pour vos contacts avec un représentant d'intérêts :

- 1 Demander au représentant d'intérêts de préciser son identité, l'organisme pour lequel il travaille et les intérêts qu'il défend.
- 2 Se référer au **code de conduite des représentants d'intérêts**, qui fixe les règles applicables au Sénat.
→ [sén.at/MHLu5l](https://senat.fr/MLLu5l)
- 3 S'assurer que le représentant d'intérêts est inscrit sur le **répertoire de la HATVP**.
→ [sén.at/QcJG18](https://senat.fr/QcJG18)



- 4 Analyser avec objectivité les informations transmises, en les confrontant, si possible, avec d'autres sources.

- 5 Si le parlementaire le souhaite, préciser dans l'objet de l'amendement qu'il a été travaillé avec un représentant d'intérêts (« **sourçage** »).
- 6 **S'abstenir de toute démarche publicitaire ou commerciale** en faveur d'un représentant d'intérêts (et de toute entreprise en général).
- 7 Être informé de la valeur des éventuels présents, dons ou avantages quelconques offerts par un représentant d'intérêts.

En tout état de cause, **s'abstenir d'accepter tout présent, don ou avantage d'un montant supérieur à 150 euros.**
- 8 **Déclarer les invitations** à des déplacements présentant un lien avec l'exercice du mandat dont la valeur excède 150 euros.
→ **Formulaire de déclaration** : [sén.at/aTxUkd](https://senat.fr/aTxUkd)
- 9 Le cas échéant, demander à accéder aux données personnelles vous concernant dans les fichiers des représentants d'intérêts, pour pouvoir demander leur modification ou leur suppression (**RGPD**)
- 10 Prendre l'attache du **Comité de déontologie** pour toute question sur l'activité des représentants d'intérêts au Sénat
→ **Contact** : secretariat-cdp@senat.fr

